



Interventions sur toitures



▲ Attention ! Danger, risques de chutes !



Tous les ans, nous déplorons des décès et des accidents graves dus à des chutes de hauteur depuis des toits.

Les agriculteurs sont nombreux à vouloir réaliser eux-mêmes des chantiers de construction ou d'entretien de leurs bâtiments, notamment des toitures.

Il est indispensable d'intégrer la sécurité dans la conduite du chantier et ce, dès sa conception.

Les plaques de fibrociment utilisées pour la couverture des bâtiments agricoles sont d'origine et de composition diverses. Leur résistance a évolué dans le temps, en même temps que la réglementation.

En cas d'accident, l'exploitant est responsable.

Dès que le chef d'exploitation accueille des travailleurs (salariés permanents ou temporaires, aides familiaux, stagiaires, apprentis, tiers intervenants) sur son exploitation, il doit assurer la sécurité des opérateurs travaillant sous sa responsabilité.

Sa responsabilité existe aussi lorsqu'il y a intervention d'une entreprise extérieure.

Dans le cas de travaux dits dangereux, dont les travaux exposant à un risque de chute de plus de 3 mètres de hauteur, un plan de prévention élaboré en commun doit être établi. Il permet de coordonner les travaux pour éviter tout risque lié à l'intervention simultanée des entreprises sur le chantier. Ce plan privilégiera la protection collective sur la protection individuelle.

Pour organiser au mieux le chantier, 5 points sont à prendre en compte :

- l'organisation du travail et les aires de circulation,
- le stockage accessible des matériaux,
- le matériel souvent spécifique,
- la signalisation du chantier,
- la main d'œuvre suffisante et équipée de ses protections individuelles.



vous guider

Si une nacelle est utilisée, elle doit avoir un poste de commande intégré au panier.
Une autorisation de conduite doit être délivrée par l'employeur aux salariés utilisant cet engin.

Dans l'avenir : Plusieurs pistes sont à l'étude pour limiter, au maximum, lors de la construction, les risques de chutes de hauteur depuis les toitures :

- le renforcement des normes concernant la résistance aux chocs des plaques en fibrociment,
- l'utilisation pour les couvertures de matériaux de plus grandes résistance (bac acier...),
- la pose d'un filet permanent sous les plaques,
- la fixation, lors de la construction, de lignes de vie et de crochets pour poser de chemins de circulation.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter votre MSA

Caisse Régionale MSA de Bourgogne

Service Santé Sécurité au Travail

14 Rue Félix Trutat

21046 DIJON CEDEX

03 80 63 22 95

www.msa-bourgogne.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore